

PROGRAMME ET SCOLARITÉ

L'école maternelle en quelques mots

L'école maternelle : qu'est-ce que c'est ?

La première étape de l'école primaire

L'école primaire, organisée en cycles, regroupe l'école maternelle (petite, moyenne et grande section) et l'école élémentaire.

Les enseignements se déroulent sur une durée de vingt-quatre heures, du lundi matin au vendredi après-midi, trente-six semaines par an. Deux heures par semaine d'aide personnalisée sont offertes, au-delà des vingt-quatre heures, aux enfants rencontrant des difficultés.

De la petite à la grande section, les enfants apprennent à vivre ensemble, à communiquer avec les adultes et les autres enfants. Ils découvrent le monde qui les entoure et préparent leur rentrée à l'école élémentaire.

L'école maternelle est le lieu de la première scolarisation.

Les enfants y sont scolarisés jusqu'à la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de six ans.

Que va-t-il y apprendre ?

L'école maternelle a pour finalité d'aider chaque enfant à devenir autonome et à s'approprier des connaissances et des compétences, selon des démarches adaptées, afin de préparer sa réussite au cours préparatoire.

L'objectif essentiel de l'école maternelle est l'acquisition d'un langage oral riche, organisé et compréhensible par l'autre.

Les apprentissages se structurent autour des domaines d'activité suivants :

- s'approprier le langage ;
- agir et s'exprimer avec son corps ;
- découvrir l'écrit ;
- découvrir le monde ;
- devenir élève ;
- percevoir, sentir, imaginer, créer

Le CP - CM2 en quelques mots

Les cycles du primaire

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants de six à seize ans. La plupart des enfants entrent à l'école maternelle à trois ans. Ils y apprennent à vivre ensemble, à s'exprimer et préparent leur entrée au CP, à six ans.

Le CP est la première classe de l'école élémentaire, qui va jusqu'à la classe de CM2. En principe, les enfants passent cinq ans à l'école élémentaire.

À l'école primaire, la scolarité est organisée en trois cycles :

- le cycle des apprentissages premiers (petite, moyenne et grande section de maternelle) ;
- le cycle des apprentissages fondamentaux (grande section de maternelle, CP et CE1) ;
- le cycle des approfondissements (CE2, CM1 et CM2).

L'organisation en cycles pluriannuels permet de mieux prendre en compte le rythme de chaque élève.

La scolarité

L'organisation du temps scolaire

Les enseignements se déroulent sur une durée de vingt-quatre heures par semaine du lundi matin au vendredi après-midi. Deux heures par semaine sont consacrées à l'aide personnalisée pour les élèves rencontrant des difficultés.

Les modalités d'évaluation

Les programmes d'enseignement sont adaptés en vue d'assurer à chaque élève la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences. Chaque maître est chargé d'évaluer régulièrement les acquisitions des élèves en fonction du programme de travail de la classe. Il établit plusieurs bilans dans l'année et communique à chaque parent les résultats de son enfant. De plus, **tous les ans, deux bilans nationaux en français et en mathématiques sont organisés, pour les élèves de CE1 et CM2**. Ces épreuves nationales permettent de mesurer les acquis des élèves par rapport aux programmes.

En fin de CE1 et de CM2, les enseignants font un bilan complet de toutes les acquisitions faites au cours du cycle :

- **à la fin du CE1**, bilan de la grande section de maternelle, du CP et du CE1 ;
- **à la fin du CM2**, bilan du CE2, CM1 et CM2.

Ces bilans permettent d'évaluer l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, c'est-à-dire les savoirs fondamentaux que tout élève doit maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Ils sont consignés dans un livret personnel de compétences, ajouté au livret scolaire.

La mise en place d'une aide personnalisée

Si votre enfant éprouve des difficultés d'apprentissage, les maîtres peuvent mettre en oeuvre des aides spécifiques, en concertation avec vous.

- 1. Ils peuvent adapter leur enseignement**, en lui proposant des travaux dans le cadre de classe, parfois avec l'aide d'un autre maître, spécialisé ou non.
- 2. Si les difficultés persistent**, une aide personnalisée supplémentaire est apportée à votre enfant, deux heures par semaine en plus des heures de classe. Proposée par le maître de la classe, elle a lieu en très petits groupes.
- 3. En CM1 et CM2, votre enfant peut suivre un stage de remise à niveau**, pendant les vacances scolaires de printemps et d'été. Destiné uniquement aux élèves volontaires, ce stage comprend des sessions de trois heures quotidiennes en français et en mathématiques, par petits groupes de cinq ou six élèves pendant cinq jours. Il est encadré par les enseignants et offert gratuitement aux familles.

Le cycle des apprentissages fondamentaux : CP – CE1

Le cycle des apprentissages fondamentaux commence au cours de la grande section de l'école maternelle et, à ce niveau, lui emprunte sa pédagogie. Il se poursuit dans les deux premières années de l'école élémentaire, au cours préparatoire et au cours élémentaire première année.

L'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de la langue française, la connaissance et la compréhension des nombres, de leur écriture chiffrée (numération décimale) et le calcul sur de petites quantités constituent les objectifs prioritaires du CP et du CE1. Les acquisitions en cours dans ces domaines font l'objet d'une attention permanente quelle que soit l'activité conduite.

L'éducation physique et sportive occupe une place importante dans les activités scolaires

de ce cycle. La première pratique scientifique, les premières réflexions historiques et civiques garantissent une indispensable ouverture sur le monde et la construction d'une culture commune à tous les élèves. L'éducation artistique repose sur une pratique favorisant l'expression des élèves et sur le contact direct avec des oeuvres dans la perspective d'une première initiation à l'histoire des arts.

Tous les enseignements contribuent à l'acquisition du socle commun de connaissances et compétences.

La qualité de la présentation du travail, l'attention portée à la maîtrise du geste, à l'attitude corporelle, aux outils du travail scolaire, sont l'objet d'une vigilance constante.

Les projets de chaque école prévoient les modalités d'articulation entre l'école maternelle et l'école élémentaire. La programmation des activités doit être pensée dans la continuité : les enseignants de cours préparatoire prennent appui sur le travail des maîtres de l'école maternelle et sur les acquis des élèves.

Les enseignements en français et en mathématiques font l'objet d'une progression par année scolaire, jointe au programme, consultables sur www.eduscol.education.fr.

Le cycle des approfondissements : CE2 – CM1 – CM2

Dans la continuité des premières années de l'école primaire, la maîtrise de la langue française ainsi que celle des principaux éléments de mathématiques sont les objectifs prioritaires du CE2 et du cours moyen. Cependant, tous les enseignements contribuent à l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences.

L'autonomie et l'initiative personnelle, conditions de la réussite scolaire, sont progressivement mises en oeuvre dans tous les domaines d'activité et permettent à chaque élève de gagner en assurance et en efficacité.

Le recours aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation devient habituel dans le cadre du brevet informatique et internet.

Les élèves se préparent à suivre au collège, avec profit, les enseignements des différentes disciplines.

Les projets d'école prévoient les modalités d'articulation avec le collège pour un meilleur accueil pédagogique des élèves.

Les enseignements de français et de mathématiques font l'objet de progressions par année scolaire, jointes au programme, consultables sur www.eduscol.education.fr.

